

PROCES VERBAL DE CONSTAT

SELARL

G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST

Commissaires de Justice Associés

26, rue du docteur roux

92700 - COLOMBES

Tel : 0142426635

constat@gwa.fr
www.gwa.fr



**LE MARDI VINGT TROIS AVRIL
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 08 heures 50.**

A LA REQUETE DE :

La Société par Actions Simplifiée (SAS) **RADIO VINCI AUTOROUTES**, dont le siège social est 1973, boulevard de la Défense - Bâtiment HYDRA, 92757 NANTERRE, FRANCE, immatriculée au RCS de NANTERRE n°398511501, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Qu'elle organise un jeu concours intitulé « Gagnez un séjour en Camargue ».

Qu'un avenant N°39 au règlement pour les jeux organisés par RADIO VINCI AUTOROUTES vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en Camargue ».

Que la participation dudit jeu se déroulera durant les dates suivantes :

Il débutera le 30 avril au 6 mai 2024.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Damien AL SADAWI, Commissaire de Justice, membre de la SELARL G.W.A LA DEFENSE - ILE DE FRANCE OUEST, Commissaires de Justice Associés demeurant 26, rue du docteur roux à COLOMBES (92), par l'un d'eux soussigné,

SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :



Mes constatations :

Certifie avoir déposé ce jour au rang de mes minutes,

L'avenant N°39 au règlement pour les jeux organisés par Radio Vinci Autoroutes accessibles par internet, lequel est gratuit et sans obligation d'achat.

Ledit avenant N°39 est annexé au rang de mes minutes et pourvu de ma Marianne pour authentification.

Je retranscris l'avenant ce dessous :

« AVENANT N° 39 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES
PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET
Date : 22/04/2024

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en Camargue »
Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en Camargue »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 30/04/2024 et se terminera le 6/05/2024

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en Camargue ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.
Il sera pratiqué sept tirages au sort pour ce séjour.

4. DOTATION :

Sept lots. Un lot par gagnant.

Lot N°1 comprenant : Une nuit en roulotte pour 2 personnes au Domaine de Méjanès en Camargue. Deux entrées au Musée Paul Ricard. Ne comprend pas les frais de bouche, de transport. Les taxes de séjour sont à régler sur place. Séjour valable jusqu'au 31/12/2024

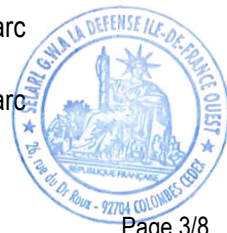
Lot N°2 comprenant : Une nuit en roulotte pour 2 personnes au Domaine de Méjanès en Camargue. Deux entrées au Musée Paul Ricard. Ne comprend pas les frais de bouche, de transport. Les taxes de séjour sont à régler sur place. Séjour valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°3 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°4 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°5 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°6 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc



Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°7 comprenant : Deux places pour la soirée avec Francis Hallé, parrain du festival, valables le jeudi 9 mai 2024

Les gains seront envoyés aux gagnants sous formes de billets et de bons. Les gagnants ne pourront demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez un séjour en Camargue » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français. »



Annexes



AVENANT N° 39 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET

Date : 22/04/2024

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en Camargue »

Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en Camargue »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 30/04/2024 et se terminera le 6/05/2024

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en Camargue ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué sept tirages au sort pour ce séjour.

4. DOTATION :

Sept lots. Un lot par gagnant.

Lot N°1 comprenant : Une nuit en roulotte pour 2 personnes au Domaine de Méjanes en Camargue. Deux entrées au Musée Paul Ricard. Ne comprend pas les frais de bouche, de transport. Les taxes de séjour sont à régler sur place. Séjour valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°2 comprenant : Une nuit en roulotte pour 2 personnes au Domaine de Méjanes en Camargue. Deux entrées au Musée Paul Ricard. Ne comprend pas les frais de bouche, de transport. Les taxes de séjour sont à régler sur place. Séjour valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°3 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°4 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°5 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°6 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°7 comprenant : Deux places pour la soirée avec Francis Hallé, pendant du festival, valables le jeudi 9 mai 2024

Les gains seront envoyés aux gagnants sous formes de billets et de bons. Les gagnants ne pourront demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise

1.



Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en Camargue »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 30/04/2024 et se terminera le 6/05/2024

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en Camargue ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué sept tirages au sort pour ce séjour.

4. DOTATION :

Sept lots. Un lot par gagnant.

Lot N°1 comprenant : Une nuit en roulotte pour 2 personnes au Domaine de Méjanès en Camargue. Deux entrées au Musée Paul Ricard. Ne comprend pas les frais de bouche, de transport. Les taxes de séjour sont à régler sur place. Séjour valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°2 comprenant : Une nuit en roulotte pour 2 personnes au Domaine de Méjanès en Camargue. Deux entrées au Musée Paul Ricard. Ne comprend pas les frais de bouche, de transport. Les taxes de séjour sont à régler sur place. Séjour valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°3 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°4 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°5 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°6 comprenant : Billets pour quatre personnes, deux adultes et deux enfants, pour le Parc Ornithologique Pont de Gau. Valable jusqu'au 31/12/2024

Lot N°7 comprenant : Deux places pour la soirée avec Francis Hallé, parrain du festival, valables le jeudi 9 mai 2024

Les gains seront envoyés aux gagnants sous formes de billets et de bons. Les gagnants ne pourront demander une quelconque compensation financière en cas d'abandon du gain ou annulation du séjour réservé, pour quelque cause que ce soit.

5. MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez un séjour en Camargue » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

